

## L'ÉNERGIE

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET TERRE-NEUVE AU SUJET DES RESSOURCES SOUS-MARINES

**L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest):** Madame le Président, la déloyauté dont semblent empreintes les négociations concernant les ressources sous-marines m'inquiète. La question est capitale pour le Canada, c'est une question de vie ou de mort économique pour Terre-Neuve.

Le ministre de l'Énergie, des Mines ou des Ressources (M. Chrétien) a déclaré avant Noël qu'il était prêt à conclure avec Terre-Neuve une entente sur les ressources sous-marines différente de celle de la Nouvelle-Écosse. M. Marshall de Terre-Neuve est entré en communication avec le ministre. Après plusieurs réunions, ils se sont entendus verbalement sur certaines questions de principe qui pourraient présider à un accord. Le ministre de l'Énergie voulait seulement une entente verbale, pas une entente par écrit. Quand les hauts fonctionnaires se sont réunis pour appliquer les principes qui avaient été établis, on s'est rendu compte que les représentants du gouvernement fédéral ne souscrivaient pas aux questions de principe que le ministre avait approuvées.

Les deux gouvernements devaient, par exemple, constituer un conseil de gestion mixte qui aurait le dernier mot dans certains domaines, mais finalement, à en croire les représentants fédéraux, tous les employés du conseil doivent être nommés par le ministre fédéral et lui rendre compte.

Il y a des divergences entre ce que le ministre a approuvé et ce que ses collaborateurs disent qu'il a approuvé. Terre-Neuve a demandé dans un télex au ministre de lui répondre par écrit à 17 questions de principe. Le ministre s'y refuse. Il doit s'exécuter s'il ne veut pas qu'on l'accuse de faire preuve de mauvaise foi. Il n'y a aucun doute qu'il est nécessaire et raisonnable que l'on s'entende sur les questions de principe par écrit avant que les fonctionnaires rédigent un projet d'accord. Le ministre de l'Énergie a-t-il été laissé en plan par le ministre des Finances (M. Lalonde)?

\* \* \*

● (1415)

## LES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE

L'ÉTUDE DES ORGANISMES DE SURVEILLANCE PAR UN COMITÉ SPÉCIAL

**M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud):** Madame le Président, le gouvernement fédéral, en vertu de notre Constitution, jouit de certains pouvoirs sur les banques et la gestion bancaire, l'utilisation du crédit, la masse monétaire et les taux d'intérêts. Nos ancêtres ont accordé cette responsabilité au gouvernement fédéral pour assurer la solidité du système financier de notre pays.

Depuis que le présent gouvernement a pris le pouvoir il y a presque trois ans, les institutions financières et les compagnies d'assurance suscitent de vives inquiétudes. Dans le domaine des sociétés de fiducie, nous avons vu la faillite d'Astra Trust et de son associée, Remor, et nous assistons maintenant à l'affaire des transactions douteuses auxquelles se seraient livrées les sociétés Greymac, Seaway et Crown. Dans le

## Questions orales

domaine des assurances, on se souvient de la mise sous séquestre de Pitts, Strathcona et Caledonia. Et depuis hier on se préoccupe de l'avenir de la Banque commerciale du Canada.

Dans tous ces cas, il est évident que le département des Assurances, l'inspecteur général des banques, la Société d'assurance-dépôts du Canada et la Banque du Canada, organismes gouvernementaux censés surveiller la gestion des institutions financières, n'ont pas fait leur travail. Le gouvernement aurait dû effectuer des inspections, donner rapidement suite aux renseignements dont il disposait, ce qu'il n'a pas fait.

Notre système financier doit inspirer la confiance. Or, cette dernière a été ébranlée par l'affaire des sociétés Seaway, Greymac et Crown ainsi que celle de la Banque commerciale du Canada rapportée hier. La Chambre doit sans plus tarder former un comité spécial qui examinera en détail tous nos organismes chargés de la gestion des institutions financières afin que les citoyens reprennent confiance en notre système financier.

## QUESTIONS ORALES

[Traduction]

### LES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE

LES MESURES PRISES POUR PROTÉGER CEUX QUI INVESTISSENT DANS DES RÉGIMES D'ÉPARGNE

**L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Finances. La semaine dernière, lorsque je lui ai demandé si le gouvernement était au courant des problèmes qui se posaient au sein des trois sociétés de prêt et de fiducie en cause à l'heure actuelle, il m'a donné une réponse très évasive. Cependant, il a reconnu en dehors de la Chambre que lui et le gouvernement étaient au courant de ces problèmes depuis un an.

Je demande au ministre quelles mesures le gouvernement a prises, lorsqu'il en a entendu parler pour la première fois, en vue de protéger les épargnes de bon nombre de Canadiens qui ont souscrit à des régimes enregistrés d'épargne-retraite? Le gouvernement a-t-il entrepris une enquête sur chaque problème précis qui lui a été signalé et, dans l'affirmative, à quel moment?

**L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre d'État (Finances)):** Madame le Président, la question du député n'est guère plus précise que celle de la semaine dernière. Il a fait allusion à des sociétés de fiducie qui sont du ressort de la province de l'Ontario. Notre gouvernement, par l'entremise de la Société d'assurance-dépôts du Canada et du Surintendant des assurances du Canada, ne réglemente pas les sociétés Crown Trust, Seaway Trust, et Greymac, et j'invite le député à poser ce genre de question aux responsables, en l'occurrence à M. Elgie, au Parlement ontarien.

**M. Wilson:** Je ne sais pas si le ministre a lu son courrier ou non, mais il est question de centaines de millions de dollars qui seront versés, si ces sociétés font faillite, par la Société de développement des dépôts du Canada, qui relève directement de lui. C'est pour cette raison que je lui ai posé ces questions, auxquelles j'obtiens à chaque fois des réponses on ne peut plus évatives.